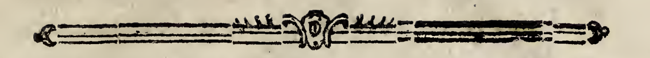
MÉMOIRE

POUR LA VILLE DE LILLE;

CONTRE

LES ASSIGNATS FORCÉS.





MÉMOIRE

POUR

LA VILLE DE LILLE,

Contre le projet de liquidation de la dette nationale exigible par assignats forcés.

L'Assemblée Nationale desire acquitter, sans délai, la dette exigible. Sa justice lui impose cette obligation, & elle peut la remplir.

On lui propose à cet effet, de payer les créanciers de l'état, ou *avec des assignats forcés*, ou *avec des quittances de finances.*

Partagée entre ces deux opérations, dont l'événement doit perdre, ou sauver la France, l'Assemblée Nationale paroît attendre le vœu de la nation, pour prononcer.

A 2

La ville de Lille ne peut pas se condamner au silence dans une occasion aussi importante.

Elle observera d'abord, que, peut-être, plusieurs villes, *ainsi que les grands capitalistes*, demanderont des assignats, *parce qu'ils ont à payer.*

Et au contraire, que les villes de fabrique, ainsi que l'honnête citoyen à qui il est dû, regardent comme un arrêt de mort *une nouvelle émission d'assignats forcés.*

Des Assignats forcés.

La ville de Lille doit donc s'opposer autant qu'il est en elle, à ce mode de libération. Tel est son vœu, hâtons-nous de le justifier. Qu'est-ce qu'un assignat forcé? M. de Mirabeau l'aîné nous l'a dit. *C'est un emprunt à main armée*, nous pourrions dire plus encore . . . . . .

Il n'y a, quant à présent, que pour *quatre cents millions d'assignats* en circulation, & ils perdent déjà *six pour cent*, malgré

qu'ils produiſent *trois pour cent d'intérêt.* Peut-on ſe flatter que lorſqu'il y aura pour *deux milliards trois cents millions d'aſſignats forcés*, la perte ne ſera pas infiniment plus grande encore, principalement ſur ceux qui ne produiront pas d'intérêt ? Perſonne ne le croira.

N'eſt-il pas certain, en effet, que l'on doive avoir plus de confiance dans un emprunt de *quatre cents millions*, que dans un emprunt de *deux milliards trois cents millions*, lorſque c'eſt le même gage qui en répond.

Il faut donc s'attendre que ſi l'on décrete encore pour *dix-neuf cents millions d'aſſignats forcés*, ce papier éprouvera néceſſairement une baiſſe conſidérable.

On craindra alors que le gage ne ſoit infiniment au-deſſous de la ſomme énorme qu'il doit garantir.

On dira d'abord que l'eſtimation faite des biens nationaux eſt exagérée, parce que ces biens ont été portés à plus haut prix, que

ne ſont vendus les biens des particuliers ; & qu'à prix égal, ces derniers ſeront toujours préférés.

On dira, de plus, que l'eſtimation a été faite ſur la valeur des fonds ruraux, avant la révolution ; & qu'il eſt poſſible que cette valeur tombe de moitié, & même au-delà ; *ſoit par une augmentation d'impôts ſur les terres ; ſoit par une baiſſe dans le prix des denrées ; ſoit enfin par les craintes que pourroient nous donner les puiſſances étrangeres.*

Ce ne ſera donc plus ſans raiſon que l'on regardera comme inſuffiſant le gage de cette grande maſſe d'aſſignats : & cette défiance dont les meilleurs amis de la conſtitution ne pourront ſe garantir, jettera néceſſairement ce papier dans le plus grand diſcrédit : de-là une baiſſe incalculable.

Il ne ſera plus poſſible alors, que les fabricans faſſent travailler. Déjà ils réduiſent chaque jour le nombre de leurs ouvriers, quoiqu'ils ne perdent encore que *ſix pour cent* ſur le papier qui leur eſt donné en paiement.

Des hommes qui veulent répondre à tout, objecteront peut-être que le fabricant peut prévenir cette perte en augmentant le prix de sa marchandise.

Ignorent-ils donc que le peuple dénué de tout moyen de subsistance, ne pourra supporter cette augmentation ?

Ignorent-ils que nous ne pourrons plus vendre à l'étranger le produit de nos manufactures ?

Ignorent-ils enfin que nous aurons la douleur cruelle de voir affluer les marchandises étrangeres, parce que les droits d'entrée seront infiniment au-dessous de la perte que les assignats causeront à nos manufacturiers ?

Mais il y a plus encore : qui répondra que les assignats ne perdront pas *trente pour cent*, & *peut être plus*, au jour du paiement des marchandises, *au lieu de six pour cent* qu'ils perdoient au moment de la vente ? Et dès qu'il n'y a rien de certain à cet égard, tous nos fabricans ne peuvent plus faire travailler.

La même raison forcera les capitalistes à

retirer les fonds qu'ils ont prêté aux commerçans, parce qu'ils ne peuvent pas placer leur argent à quatre ou cinq pour cent, lorsqu'ils ont à craindre d'être remboursés avec du papier, qui leur feroit perdre beaucoup au-delà de ce bénéfice.

On croira nous répondre, en nous opposant pour exemple la confiance dont jouit la banque de Londres; mais la position de l'Angleterre est-elle donc la nôtre ? Non.... D'ailleurs, les billets de la banque peuvent être échangés à toute heure pour de l'argent, & nos assignats sont loin de cette faveur.

Ce n'est pas sur des raisonnemens que l'on doit décider une question aussi majeure; il faut un guide plus sûr, lorsqu'il s'agit de prononcer sur le sort de l'empire, & ce guide est l'expérience seule.

Or, l'expérience prouve que les assignats ne valent pas de l'argent. Comme leur valeur n'est que relative à la confiance qu'on leur accorde, & que cette confiance est dans la sûreté du gage qui en répond, il est donc certain que plus on les multipliera, & plus ils perdront.

Concluons, de tous ces faits, que le mode de libération projetté, en consommant la ruine du commerce, jettera dans le déseſpoir des milliers d'infortunés. Trop heureux ſi nous n'avons alors à regretter que leur induſtrie !.... Qui oſeroit répondre que ce n'eſt pas là où nous attendent les ennemis de la révolution ?

Mais ſi l'on peut tout craindre d'une nouvelle émiſſion d'aſſignats forcés, nous nous plaiſons à croire que la dette exigible peut être liquidée par des quittances de finances, ſans aucun inconvénient.

Des Quittances de finances.

Il eſt certain que la nation doit payer, & à défaut d'argent, elle peut ſe libérer par *des quittances de finances* (*a*) *avec intérêt du retard qu'elle ſe permettra.* Cela eſt d'autant plus juſte, qu'elle jouit des revenus des biens qu'elle doit vendre, pour acquitter cette dette. Voulant être fidelle à ſes engagemens, elle doit faire ce qu'on eſt en droit d'exiger de tout débiteur.

(*a*) On pourra diviſer les quittances en autant de coupons que les créanciers pourront le deſirer.

On ne peut pas dire qu'en accordant un intérêt pour les quittances de finances, on grève la nation, parce que cet intérêt sera toujours au-dessous des revenus des biens nationaux.

Il est bon d'observer que les intérêts des quittances de finances ne devroient être liquidés que lorsque ces quittances seroient données en paiement d'une acquisition. On en devine la raison, c'est que les porteurs se presseroient d'acquérir.

On objectera, sans doute, que les créanciers de l'état ne pourront point acquitter leurs dettes, avec des quittances de finances, comme ils le feroient avec des assignats forcés. Cette objection n'est pas réfléchie.

Ces créanciers sont divisés en deux classes: les uns ont à rembourser des contrats de rente, & c'est le plus grand nombre. Ils peuvent donc différer leur libération; mais beaucoup de leurs crédit-rentiers accepteront le remboursement de leurs contrats de rente, en quittances de finances; parce qu'ils pourront avec ces quittances, acquérir des biens nationaux; & qu'ils ne le pourroient pas, avec des contrats de rente.

Les autres créanciers qui ont des dettes exigibles, pourront auſſi en payer une partie avec des quittances de finances ; & pour le ſurplus, il leur ſera aiſé d'en négocier ſans perte, parce que les capitaliſtes n'ayant plus à craindre une nouvelle émiſſion d'aſſignats forcés, préféreront ces quittances qui *produiront intérêt*, à des ſacs d'écus qui ne *produiſent rien.*

Du reſte, ne trouva-t-on pas à négocier, au pair, des quittances de finances ; la perte qu'on éprouveroit, ſeroit toujours peu ſenſible. Les créanciers de l'état devroient donc eux-mêmes préférer ce ſecond mode de liquidation au premier.

RÉSUMONS.

En payant, en aſſignats forcés, la dette nationale exigible, tout l'argent diſparoît —, tous les atteliers ſe ferment —. Les ouvriers de toutes les claſſes ſe trouvent ſans travail & ſans pain —. Les denrées & les marchandiſes augmentent de manière que toute balance eſt rompue au-dehors comme au-dedans —. Enfin, le commerce national eſt anéanti —. Ce moment fatal arrivé, il va ſe faire une exploſion générale, qui détruiſant les travaux de l'auguſte Aſſemblée, livrera le plus bel empire du monde à toutes les horreurs de la guerre civile.

Au contraire, ſi la nation ſe libère par des quittances de finances, tous nos maux ſont finis. La confiance renaît — le capitaliſte ouvre ſes coffres — le fabricant rappelle ſes ouvriers — & tous les françois heureux béniſſent la conſtitution.

Les députés extraordinaires du commerce de la ville de Lille,

BEAUSSIER - MATHON. WIART.